

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 23 juin 2005

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/05/2005

Date d'affichage de la convocation au siège : 16/05/2005

La séance est ouverte

**Le 23 juin de l'année deux mille cinq à 19 heures**

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X	jusqu'à 21 heures	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X	MME PELISSIER à/c 20h45	
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit	X		
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain		M. SOURROUILLE		MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien	X		
DANNE Philippe		Mme TALABOT		PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis			X	PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc		M. LAFFARGUE		RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert		M. MARTIN	
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier		M. FATH	
GACHET Jean Michel		M. LAPORTE		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique		M. FAUGERE		VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur BAQUER est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 25 mars 2005 est adopté à l'unanimité

# **Compte-rendu synthétique des décisions**

## **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

### **le 23 juin 2005**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
2005/21	Nomination d'un délégué suppléant	Adopté à l'unanimité
2005/22	Régime indemnitaire	Adopté à l'unanimité
2005/23	Commission d'appel d'offres - rénovation du bâtiment destiné à l'OTGM	Adopté par 39 voix pour et 4 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Nardi, procuration M. Dupart (M. Laffargue)
2005/24	Acte constitutif d'une régie d'avances	Adopté à l'unanimité
2005/25	Avenant à l'acte constitutif d'une régie de recettes	Adopté à l'unanimité
2005/26	Vente de kit de compostage	Adopté à l'unanimité
2005/27	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	Non soumis au vote
2005/28	Mission Locale des Graves - renouvellement de la convention 2005	Adopté à l'unanimité
2005/29	Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Graves	Adopté à l'unanimité
2005/30	Mise à l'étude d'un PLH	Adopté à l'unanimité
2005/31	Pôle emploi communautaire - signature d'une convention avec les communes de La Brède et Saint Médard d'Eyrans	Adopté à l'unanimité
2005/32	Convention de mise à disposition entre la CCM et la municipalité de la Brède	Retirée de l'ordre du jour
2005/33	Participation à « l'année Montesquieu »	Adopté à l'unanimité

2005/34	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité
2005/35	Contrat opérationnel 2005 avec le Conseil Général de la Gironde	Adopté à l'unanimité
2005/36	Agenda 21 local	Adopté à l'unanimité
2005/37	Aide à l'immobilier d'entreprise SOVIVINS	Adopté à l'unanimité
2005/38	Association Bordeaux Montesquieu - subvention	Adopté à l'unanimité
2005/39	Achat de terrains zone artisanale de Migelane	Adopté à l'unanimité
2005/40	Echange de terrains zone artisanale de Migelane	Adopté à l'unanimité

# ***Compte-rendu analytique***

En préambule à la séance, un film sur les chantiers d'insertion est visionné.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de modifier deux délibérations de l'ordre du jour :

2005/32 - convention de mise à disposition entre la CCM et la municipalité de la Brède. Monsieur le Maire de la Brède propose une réunion afin de décider des modalités. Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

2005/39 - achat de terrains. Cette délibération prévoyait l'achat de deux terrains. Elle est scindée en deux, une acquisition de parcelle et un échange de terrains.

## ***2005/21 - Nomination d'un délégué suppléant***

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune d'Ayguemorte les Graves a informé que Monsieur PARENTEAU était démissionnaire. Il est proposé que Monsieur DARRAIDOU le remplace dans ses fonctions de délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité

## ***2005/22 - Régime indemnitaire***

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'ouvrir le régime indemnitaire des IHTS afin de pouvoir en faire bénéficier un agent recruté au 01<sup>er</sup> juillet prochain.

Adopté à l'unanimité

## ***2005/23 - Commission d'appel d'offres - rénovation du bâtiment destiné à l'OTGM***

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment destiné à accueillir l'office de tourisme des Graves de Montesquieu. La commission d'appel d'offres a été réunie deux fois. Le montant du marché est inférieur aux prévisions de l'architecte.

Monsieur DUFRANC souhaite connaître le coût de l'acquisition de l'immeuble. Monsieur le Président l'informe que le prix était de 140 000 €

Monsieur DUFRANC estime que si l'on additionne les coûts on arrive à des sommes très importantes pour loger l'office de tourisme. D'autre part, il pense que le lieu n'est pas le plus fréquenté par les touristes et que l'emplacement n'est pas judicieux.

Monsieur le Président rappelle que le choix s'est déroulé de manière participative. Chaque étape a été validée par le Conseil. Il est surpris que lors de la présentation du budget, aucune intervention n'ait été faite. Toutes les communes ont été sollicitées pour savoir s'il y avait des possibilités pour accueillir l'office de tourisme. Seule la commune de Martillac a fait une proposition. Le service des Domaines a été saisi pour une estimation financière. Plusieurs commissions ont eu lieu pour faire valider le travail de l'architecte, ainsi qu'une réunion avec tous les élus pour présenter les travaux qui allaient être réalisés. D'autre part, Monsieur le Président rappelle que la commune de La Brède dispose d'un délégué en commission, et qu'il n'y a pas eu d'opposition à ce projet. Madame DUFRANC rappelle qu'elle avait indiqué que ce projet lui paraissait cher.

Adopté par 39 voix pour et 4 abstentions : Mme Dufranc, M. Dufranc, M. Nardi, procuration M. Dupart (M. Laffargue)

#### ***2005/24 - Acte constitutif d'une régie d'avances***

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de constituer une régie d'avances afin de pouvoir conclure des contrats avec la Poste, qui n'accepte pas les règlements par mandat. Le montant de la régie est de 1 200 €.

Madame SECCO s'élève contre cette pratique qui consiste à ne pas accepter les mandats.

Adopté à l'unanimité

#### ***2005/25 - Avenant à l'acte constitutif d'une régie de recettes***

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de prendre un avenant à la régie de recette qui existe concernant les frais de photocopies. L'avenant concerne l'encaissement de la vente des bio composteurs.

Adopté à l'unanimité

#### ***2005/26 - Vente de kit de compostage***

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Le compostage permettra de réduire jusqu'à 30 % du poids des ordures ménagères des particuliers.

Les kits de compostage ont une valeur de 45 € et sont subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Général et de 20 % par l'Ademe.

Le prix de vente sera de 12 € ;

Madame SECCO souhaite connaître le nombre de foyers intéressés par ce matériel. Monsieur le Président répond qu'il est prévu de toucher 10 % des foyers. Nous avons déjà eu plus de 100 demandes.

Adopté à l'unanimité

**2005/27 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il s'agit d'un document obligatoire, à la lecture duquel quatre évènements sont à retenir :

- le passage en collecte sélective en porte à porte,
- la diminution des tonnages collectés,
- une première année de fonctionnement du service de déchetteries sur l'ensemble du territoire,
- la stabilisation du coût par habitant des ordures ménagères.

Monsieur le Président se félicite de constater la diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés et une augmentation du tri sélectif. Les recettes générées par le tri sélectif sont en constante augmentation.

Sous l'égide de l'UCTOM, on travaille à une perspective de regroupement de différents syndicats. Une première étape d'état des lieux des trois syndicats a été réalisée. Souvent la Communauté de Communes de Montesquieu a été citée en exemple au regard du travail minutieux qui est mené.

Monsieur le Président informe que ce document sera transmis à tous les Maires et qu'il leur reviendra d'en assurer la diffusion auprès du public par voie d'affichage.

Madame SECCO souhaite savoir comment se situent nos ratios par rapport aux ratios nationaux. Monsieur le Président autorise Madame GARCIA à répondre à la question. Il est précisé que nous avons de bonnes performances en tri sélectif.

Document non soumis au vote

**2005/28 - Mission Locale des Graves - renouvellement de la convention 2005**

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

La Mission Locale a débuté ses actions sur le territoire en janvier 2004. Cinq points d'accueil ont été mis en place. Elle travaille en collaboration avec le service emploi et le PLIE. 423 jeunes ont été suivis.

L'augmentation de la participation financière est de 6.4 % par rapport à 2004. C'est un souhait des élus d'harmoniser les participations des différentes communes.

Adopté à l'unanimité

**2005/29 - Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Graves**

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

Depuis juin 2003, la Communauté de Communes de Montesquieu s'est engagée dans un partenariat avec le PLIE. L'objectif de suivi est de 60 bénéficiaires par an. Ce partenariat a permis le financement de deux postes : un poste de référent et un poste de chargée de relations entreprises. A ce jour, 194 entreprises ont été démarchées et 310 offres collectées.

Monsieur le Président se félicite des chiffres qui ressortent du travail mené par le PLIE.

Adopté à l'unanimité

**2005/30 - Mise à l'étude d'un PLH**

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

Un diagnostic a été réalisé en 2004, faisant apparaître une forte demande de logements locatifs. Le PLH définira les objectifs et les principes permettant de répondre au mieux aux besoins.

La procédure stipule que la délibération donne trois mois au Préfet pour porter à la connaissance de la Communauté de Communes de Montesquieu toute information utile.

Monsieur le Président constate le déficit de logements locatifs. Cette action s'inscrit dans la politique de la Communauté de Communes de Montesquieu et correspond aux attentes qui émanaient de cette étude. La mise en place d'un PLH assurera une analyse plus fine de la situation de l'habitat sur le territoire, notamment au travers de sa première phase consacrée au diagnostic qui permettra aux Elus des Communes du territoire d'échanger et de débattre de ce programme.

Monsieur DUFRANC souhaite savoir comment va s'articuler ce PLH avec les politiques municipales en la matière. Monsieur le Président répond qu'il y aura un comité de pilotage. Chaque commune sera consultée directement par le cabinet qui sera retenu, afin de répercuter dans le PLH les souhaits en matière de logement.

Monsieur FATH confirme qu'il s'agit d'un dossier important à plusieurs points de vue.

Tout d'abord, le PLH n'est pas neutre. Il faut que tout le monde soit d'accord. Il souhaite que la délibération qui approuvera le PLH le soit à l'unanimité. Il confirme qu'il appartient à chaque municipalité d'être souveraine en matière de politiques liées à l'habitat.

Ensuite, lorsque la Communauté de Communes de Montesquieu aura mis en place son PLH, cela entraînera plusieurs conditions :

- tous les bourgs ruraux seront éligibles à des subventions par l'ANAH.
- les villes de plus de 3 500 habitants versent à ce jour une pénalité à l'Etat. Lorsqu'il existe un PLH, cette pénalité est versée à la collectivité qui porte le PLH.
- le Conseil Général a récupéré la compétence en matière d'attribution d'aides à la pierre. Il ne fera bénéficier de ces aides que les opérations s'inscrivant dans le cadre d'un PLH.

Adopté à l'unanimité

**2005/31 - Pôle emploi communautaire - signature d'une convention avec les communes de La Brède et de Saint Médard d'Eyrans**

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

Une convention a été signée avec l'Agence Locale pour l'Emploi dès 2003.

Plusieurs antennes existent sur le territoire communautaire afin que chaque habitant puisse bénéficier d'un même niveau de service.

Il est proposé d'intégrer ces services au service emploi de la Communauté de Communes de Montesquieu afin d'accroître l'accueil des demandeurs d'emploi.

Adopté à l'unanimité

**2005/33 - Participation à l'année « Montesquieu et nous »**

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de La Brède a sollicité une subvention de 1 500 € afin de participer à la célébration du 250<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Montesquieu. La commission a émis un avis favorable à cette participation.

Cependant, Monsieur le Président regrette que la commune de la Brède n'ait pas souhaité associer la Communauté de Communes de Montesquieu à l'élaboration de ces manifestations. Il souhaite que le logo de la Communauté de Communes de Montesquieu apparaisse sur les différents documents.

Monsieur DUFRANC répond que ces manifestations sont celles de la commune.

Madame DUFRANC souligne que cette omission n'était pas volontaire. En effet, il fallait faire vite pour monter ces manifestations. Cependant, elle confirme que des manifestations ont malgré tout eu lieu en dehors de la Brède.

Monsieur le Président ne fait que retranscrire le sentiment de certains élus, qui auraient aimé être associés en amont de ces manifestations. Il souhaite que si des événements futurs voient le jour, la Communauté de Communes de Montesquieu soit associée.

Madame PELISSIER rappelle que Montesquieu n'appartient pas à La Brède. Elle regrette que ces commémorations n'aient pas été un trait d'union entre les communes qui participent aux manifestations et qui sont toutes éligibles à une subvention.

Monsieur DUFRANC souligne que chaque commune est libre d'organiser les manifestations qu'elle souhaite.

Monsieur le Président rappelle que cette délibération concerne la participation à la Brède. Il étudiera toute demande qui émanera des autres communes.

Monsieur FAUGERE estime qu'il faut que la règle soit la même pour toutes les associations.

Monsieur CONSTANT rappelle qu'il faut être vigilant à ne pas subventionner directement les communes.

Adopté à l'unanimité

**2005/34 - Subventions aux associations**

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Cette délibération présente dix demandes de subvention :

- Comité de soutien du Mémorial de la Ferme de Richemont : entretien du mémorial
- Histoire et mémoire des Graves : action pédagogique dans les écoles et organisation de la fête de la Gerbode
- Scènes buissonnières : troupe théâtrale regroupant plusieurs associations
- Festes baroques en terre des Graves : organisation de concerts. L'association a répondu à la demande de concerts gratuits qui tournent sur plusieurs sites.
- Musi'ska : concerts de ska alliant une action humanitaire
- Roue cadaujacaise : tour cycliste du canton
- Jazz and blues : une série de festival de jazz délocalisés
- OMSC Léognan : comédie musicale qui intéresse le Pays
- MJC de l'Aruan : aide au fonctionnement
- CLIS de la Brède : organisation d'un stage de poney, sortie pédagogique.

Monsieur le Président remercie la commission qui étudie minutieusement tous les dossiers.

Adopté à l'unanimité

**2005/35 - Contrat Opérationnel 2005 avec le Conseil Général de la Gironde**

Rapporteur : Monsieur FATH

Les politiques publiques sont des politiques de contractualisation. Les partenaires se mettent d'accord pour définir des objectifs et gagner en cohérence et en lisibilité. L'éligibilité aux subventions du Conseil général peut s'obtenir par des contrats. Pour obtenir le contrat opérationnel 2005, il a fallu préalablement passer par la mise en place du Pays, qui a vu son périmètre reconnu en février dernier.

Adopté à l'unanimité

**2005/36 - Agenda 21 local**

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'inscrire nos politiques dans le cadre de la relation contractuelle avec le Conseil Général. La politique du développement durable nous oblige à réfléchir en transversalité par rapport à nos objectifs. Il semble que notre Communauté de Communes de Montesquieu soit l'une des plus avancées en matière de politiques environnementales ; peu de collectivités sont dotées d'une charte paysagère ; nous sommes en tête de la réflexion sur les zones humides.

Adopté à l'unanimité

**2005/37 - Aide à l'immobilier d'entreprise SOVIVINS**

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

L'entreprise SOVIVINS est issue de la pépinière, elle souhaite s'installer sur le Site Montesquieu.

Il s'agit d'une aide pour son implantation. Le montant global de son investissement est de 410 000 €, les subventions attendues sont 10 000 € du Conseil Régional, 15 000 € pour le Conseil Général et la Communauté de Communes de Montesquieu. Nous avons demandé à être associé en amont de l'instruction des dossiers.

Adopté à l'unanimité

**2005/38 - Association Bordeaux Montesquieu - subvention**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'attribuer une subvention à l'Association Bordeaux Montesquieu, avec laquelle nous avons un partenariat, notamment pour l'animation de la pépinière.

Adopté à l'unanimité  
Monsieur CLAVERIE ne prenant pas part au vote

**2005/39 - Achat terrains zone artisanale de Migelane**

Rapporteur : Monsieur DARRIET

Une délibération a été votée en 2004 concernant l'acquisition de terrains sur la zone de Migelane. Il s'agit aujourd'hui de l'acquisition d'une parcelle permettant la viabilisation de la zone.

Adopté à l'unanimité

**2005/40 - Echange terrains zone artisanale de Migelane**

Rapporteur : Monsieur DARRIET

Il était prévu d'acquérir cette parcelle, mais à l'occasion de discussions avec le propriétaire, il a été convenu d'un échange de terrains.

Adopté à l'unanimité